

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 15 mai 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE259563009

Accorder un contrat à Constellio inc., pour les services d'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de 32 mois Dépense totale de 4 024 125 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20866 (1 soumissionnaire)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE259563009

Accorder un contrat à Constellio inc., pour les services d'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de 32 mois Dépense totale de 4 024 125 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20866 (1 soumissionnaire)

À sa séance du 23 avril 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 30 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information, Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, Division solutions espaces de travail ont expliqué que la Ville a fait l'acquisition, en mai 2021, d'un système de gestion électronique de documents (GED). À terme, cette solution sera déployée à toutes les unités d'affaires et les arrondissements de la Ville. Les invités ont voulu préciser qu'au moment de l'acquisition, le Service a tenu à s'assurer que le revendeur de la solution informatique possédait un réseau d'intégrateurs. La Ville demandait d'avoir un minimum de trois intégrateurs sur le marché québécois. La firme Constellio a remporté le contrat, car elle détient d'autres partenaires, qui supportent la solution et qui peuvent offrir des services professionnels.

Pour l'appuyer dans la livraison de cette solution et dans l'accompagnement des unités, la Ville veut s'adjoindre des services d'une firme externe. Pour ce faire, un appel d'offres a été publié du 29 janvier au 4 mars 2025 pour des services d'intégration de cette solution. Celui-ci a suscité l'intérêt de 11 preneurs du cahier des charges, mais une seule firme, Constellio inc., a déposé une soumission. L'analyse de celle-ci montre qu'elle est conforme d'un point de vue administratif et technique, et que le prix présente un écart de (-3,85 %) avec l'estimation.

Il faut préciser que l'adjudicataire en est à son troisième octroi. D'ailleurs, lors du précédent appel d'offres, la Ville avait reçu quatre soumissions, et celle de Constellio inc. Est la seule ayant été déclarée conforme. Il faut dire que les exigences de la Ville sont élevées afin de garantir un haut niveau de qualité des livrables. Les responsables reconnaissent qu'il s'agit d'un marché de niche et qu'il y a peu de firmes qui détiennent la connaissance de la solution Constellio, comme en témoignent les raisons de désistement invoquées par les preneurs du cahier des charges. En effet, deux firmes ont indiqué qu'elles n'offraient pas les services demandés; deux ont mentionné que la demande leur apparaissait restrictive, car il faut être partenaire d'intégration de la solution Constellio; l'une souligne que ses ressources ne possèdent pas le niveau de scolarité demandé; et une autre précise que le Service a répondu négativement à la question quant à savoir si la Ville était prête à changer de solution technologique.

Enfin, le Service a conclu en recommandant d'octroyer le contrat à Constellio inc. pour les services d'intégration de la solution de gestion électronique des documents.

Au terme de la présentation, la Commission a fait remarquer que la situation actuelle offre un grand avantage Constellio inc. Existe-t-il vraiment d'autres firmes capables de réaliser ce contrat? ont demandé les membres. Les invités confirment qu'il y a un réseau en mesure de soumissionner. De plus, d'autres firmes pourraient demander d'être partenaire de cette solution. Cela dit, ce n'est pas rare, dans le domaine des technologies, de trouver ce genre d'approche avec un réseau de partenaires. Certes, le marché est restreint, mais la Ville voulait éviter d'être liée uniquement avec l'éditeur de solution.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information, Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, Division solutions espaces de travail pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE259563009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.